

**LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT PARCOURS PUBLIC ET PRIVE**

3ème NIVEAU

SEMESTRE 6

**GROUPE DE COURS N° 4
SESSION DE RATTRAPAGE
MERCREDI 3 JUILLET 2013**

9 H à 12 H 30

**Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement blanche(s)]
à la fin de l'épreuve.**

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).
Echec dans 2 matières	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).
Echec dans 3 matières (ou plus)	L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

*** Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**

"Je renonce à ma Matière Joker"

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,

« épreuve 2 »,

« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera le libellé de la matière dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, le numéro du sujet.

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Sujet : Les réformes de la justice pénale sous la Révolution.

HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES

Sujet : La critique de la démocratie dans la cité grecque.

DROIT DE L'INFORMATIQUE

Sujet : Quelles sont les dispositions majeures de la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » et les principales réformes envisagées par la proposition de règlement de l'Union européenne adoptée le 25 janvier 2012 ?

DROIT CIVIL 1

Sujet : Les correctifs au principe de la dévolution par ordre et par degré.

DROIT DES GROUPEMENTS ET SOCIETES

Sujet : Traiter, au choix, l'un des deux sujets suivants :

1^{er} sujet :

Le cumul des fonctions d'administrateur et de salarié.

2^{ème} sujet :

Les abus du droit de vote.

N.B. : Faire un plan.